

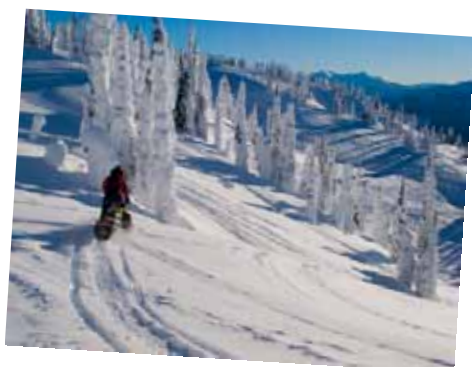
INFORMATIONS GENERALES

VOUS AVEZ DIT : MOTONEIGE ? DE QUOI S'AGIT'IL ?

Une invention québécoise

Parfaitement adaptée à l'hiver québécois, la motoneige ravit tous les amateurs d'évasion en leur ouvrant les portes de sites inaccessibles autrement. Son inventeur, un Québécois, était loin d'imaginer en 1922 le rôle déterminant qu'allait jouer sa machine. Moyen de locomotion primordial pour beaucoup d'autochtones, puissante mécanique prisée des sportifs, la motoneige est maintenant utilisée par toute la famille comme véhicule de divertissement.

La motoneige est si populaire que le Québec s'est doté d'un réseau de sentiers aménagés pour satisfaire aussi bien le promeneur du dimanche que le mordru d'inédit : près de 30000 km de pistes traversant presque toutes les régions du territoire. Sur ces sentiers balisés, le pilote trouve tous les services nécessaires : carburant, réparation et location, relais chauffés, hébergement et restauration.



La prise en mains et la conduite d'une motoneige sont très faciles : tout d'abord, nul besoin d'équilibre comme pour la moto sur route. Ensuite les deux seules commandes à maîtriser sont la poignée des gaz et celle des freins. Le guidon qui sert à faire tourner les skis est très facile à manier. En une heure, au maximum, les conseils et explications qui vous seront donnés (au cours de la séance de préparation qui précède chaque raid) suffiront à vous permettre de vous sentir à l'aise, impatients de tourner la manette des gaz et partir à la découverte de choses merveilleuses...

Les programmes que nous vous proposons sont réalisés en machines monoplaces. Les biplaces (qui pourraient quelque peu réduire le prix des forfaits) sont naturellement disponibles mais nous **les déconseillons plus que très vivement** : en effet cela serait au détriment du confort du passager arrière qui serait en permanence exposé au vent et au froid, aux projections de neige et surtout aux émanations des gaz d'échappement (contrairement à une moto normale la sortie d'échappement d'une motoneige se trouve juste derrière les pieds du conducteur.)

Le matériel est d'excellente qualité et est constamment renouvelé et contrôlé afin de vous procurer une garantie de fiabilité et de sécurité..



LE CLIMAT / L'ÉQUIPEMENT

Ne pensez pas déjà qu'il faudra emporter 5 valises par personne :

Vous n'avez pas à vous soucier de l'équipement **puisque la mise à disposition de casques, gants, combinaisons grand froid et bottes sont inclus dans le prix des forfaits.**

Dans les Laurentides ou dans la région du Lac St Jean, l'hiver n'est pas aussi froid que l'on veut bien le dire. Nous sommes au Québec oui, mais pas au Pôle Nord...

Il suffit de bien prévoir son équipement pour ne pas craindre le froid. La tenue idéale est plus ou moins identique à celle que vous prendriez pour les sports d'hiver dans les Alpes.

Bien couvert, une paire de sous-gants en soie, de bonnes chaussures, mais aussi et surtout, des sous vêtements de type Damard. Chauds, légers, performants, ils font toute la différence.

Généralement, nombreuses sont les personnes qui craignent le froid, surtout les dames, mais nous pouvons vous assurer et vous rassurer : un 0°C parisien n'est pas plus chaud qu'un -10°C québécois. Ceci est dû au taux d'humidité qui y est très peu élevé.



LA LANGUE

Que ceux qui ne parlent pas l'anglais se rassurent : le Québec est une province francophone et tous vos guides et moniteurs, ainsi que le personnel dans les hôtels, parlent le français avec cependant un accent (bien connu et amusant) mais auquel vous vous adapterez très rapidement.

LA TAILLE DES GROUPES

Un **minimum** de 2 personnes est demandé (3 personnes pour certains programmes, mais cela peut encore se discuter !)

Afin de garder un certain contrôle ainsi qu'un aspect « sympa » à ces randonnées le **maximum** de participants et de l'ordre de 8 à 10 personnes (voire 12 au grand maximum) par groupe.

LES ASSURANCES

Dommmages corporels :

Comme lors de toute activité (même, par exemple, le simple fait de traverser une route) nul n'est à l'abri d'un accident et mieux vaut prévenir que guérir :

Renseignez-vous auprès de votre assurance- accidents afin de savoir si la pratique de la motoneige (**en tant que sport d'agrément** et non pas de compétition) est couverte en ce qui concerne les frais médicaux et d'hospitalisation.

Dommmages au matériel :

Au cas où vous causeriez des dommages aux motoneiges celles-ci sont assurées avec, cependant, **une franchise** Vous trouverez des renseignements plus précis à la rubrique des prix

AVANT OU APRES PROGRAMME

Vous n'allez certainement pas traverser l'Atlantique seulement pour 7 / 8 jours.

Tout d'abord : sachez qu'il est possible d'ajouter un ou deux jours d'activité « motos-neige » ou « traîneaux à chiens » si vous le désirez (bien entendu en le déterminant au moment de la réservation)

Ensuite : nous nous ferons un plaisir de vous proposer, et d'étudier avec vous, diverses possibilités de programmes complémentaires que vous pouvez consulter à titre d'exemples en cliquant sur le boutons « programmes complémentaires » du menu de gauche.

Pour la suite :

Dans le menu de gauche cliquez sur le bouton "les catégories et offres proposées" pour en savoir plus sur la motoneige et les différents programmes et activités que nous vous proposons